



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services  
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique  
Sous matière : Marchés publics

**OBJET** : Entretien et nettoyage des  
sanitaires publics

Décision N°2025-203

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

**VU** le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.4.1,

**CONSIDERANT** le terme du lot « d'entretien et de nettoyage des sanitaires publics » de l'accord-cadre « Nettoyage de certains locaux et vitres » pour atteinte du montant maximum,

**VU** la publicité réalisée dans La Dépêche du Midi en date du 15 mai 2025 et dans le Moniteur en date du 23 mai 2025,

**VU** les quatre offres reçues et les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (70 %) et la qualité technique de l'offre (30%)

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 8 juillet 2025,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer avec AVESQ sise 31790 SAINT-JORY l'accord-cadre d'entretien et de nettoyage des sanitaires publics pour un montant maximum annuel de 55 000€ HT.

Cet accord-cadre est établi pour une durée ferme de 12 mois à compter du 28 juillet 2025 suivie éventuellement d'une reconduction annuelle expresse.

**ARTICLE 2** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le **5 JUIL. 2025**



ID : 011-211100763-20250710-DEC2025203-CC

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 10 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

